

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 21 Octobre 2021

Date de convocation : 14 octobre 2021

Aujourd'hui vingt-et-un octobre deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Aurélien MARIE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) donne pouvoir à M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**).

Absents excusés : M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**).

Absents excusés remplacés : M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – M. Roland TIRARD remplacé par M. Frédéric SOMMIER (**Longues-sur-Mer**).

Absents : M. Matthieu FRISON – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**).

Secrétaire de séance : Mme Catherine DOS SANTOS
Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

Le compte rendu du conseil du 23 septembre 2021 a été adopté.

N° 01

OBJET : Travaux – Piscine intercommunale : acquisition à l’euro symbolique de l’emprise foncière de la Ville de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** l’acquisition à l’euro symbolique de l’emprise d’une superficie totale de 18 770 m² correspondant aux parcelles AM 560, AM 563 et AM 564 appartenant à la Ville de Bayeux ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l’acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître Laura BAUDRY-LEQUESNE, notaire à Bayeux.

N° 02

OBJET : Travaux – Marchés Publics – Avenants au marché de Travaux « Amélioration des conditions d’accueil des visiteurs du site de la Batterie à Longues-sur-Mer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** les avenants présentés dans le corps de la délibération relatifs au marché de travaux pour l’amélioration des conditions d’accueil des visiteurs du site de la Batterie de Longues-sur-Mer ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdits avenants.

N° 03

OBJET : Enseignement – Plan de relance : convention de financement appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la convention de financement jointe en annexe ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 04

OBJET : Enseignement – Convention Territoriale Globale – Autorisation de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Calvados pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu’au 31 décembre 2024 ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 05

OBJET : Administration Générale – Approbation du projet de Schéma de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** le rapport de mutualisation et notamment le schéma de mutualisation composante du rapport ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de matériels électriques et d’éclairage pour les travaux réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D’approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture et livraison de matériels électriques et d’éclairage ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de toute quincaillerie y compris petit outillage et serrurerie pour les travaux réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, **décide** :

- **D’approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D’approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture et livraison de toute quincaillerie y compris petit outillage et serrurerie ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 08

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de matériaux, équipements et accessoires de menuiserie, de peinture et de revêtements pour les travaux réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture et livraison de matériaux, équipements et accessoires de menuiserie, de peinture et de revêtements pour les travaux réalisés en régie;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Assainissement – Convention de rejet de effluents industriels avec la société PROBENT TECHNOLOGY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention de rejet des effluents industriels avec la société PROBENT TECHNOLOGY ;
- **D'autoriser** le Président à délivrer l'arrêté d'autorisation de déversement pour la société PROBENT TECHNOLOGY ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 10

OBJET : Développement Economique – Rachat de la parcelle AD129p (environ 102m²) sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) auprès du Département du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 129p d'une surface d'environ 102m² (sous réserve du document d'arpentage) située dans la ZAC des Longchamps auprès du Département du Calvados au prix de 22 € HT le m² ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 11

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle cadastrée AD n° 114 sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SCI SIMON & CO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession de la parcelle cadastrée AD114 d'une surface d'environ 3 461m² (sous réserve du document d'arpentage) située dans la ZAC des LONGCHAMPS 1 au profit de la SCI SIMON & CO au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 12

OBJET : Développement Economique – Avenant n° 3 à la convention de délégation de compétences d'octroi des aides de Bayeux Intercom au Conseil Départemental du Calvados du 12 octobre 2017.

Madame Mélanie LEPOULTIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modifications telles qu'exposées ci-dessus à la convention de délégation en date du 12 octobre 2017 conclue avec le Département ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant n° 3 à la convention du 12 octobre 2017 et ses annexes.

N° 13

OBJET : Développement Economique – VITAMINES – Tarifs Fablab Au Boulon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de tarifs préférentiels ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux », une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. MARUT Xavier, pour l'opération sise à JUAYE MONDAYE, Le Hameau de Jérusalem concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs et poêle à bois) pour un montant de 35 251 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

OBJET : Aménagement du Territoire et politique de l'Habitat – Renouvellement du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre du protocole Habiter Mieux de Bayeux Intercom, une participation financière pour le suivi de dossier par le biais de permanences et une participation financière pour les opérations de montage de dossiers, d'un montant maximum de 500 euros par propriétaires ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 16

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 18

OBJET : Ressources Humaines – Mise à disposition individuelle – Directeur de l'Éducation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Mme Nelly RAFFIN ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** la mise à disposition du Directeur Sport et Jeunesse de La Ville de Bayeux pour 50% de son temps sur un poste de Directeur de l'Éducation à compter du 1^{er} Novembre ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention jointe en annexe.

N° 19

OBJET : Finances – Avenant à la convention de partenariat de personnels et de moyens entre Bayeux Intercom et la Ville de Bayeux dans le cadre de l'inclusion numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 20

OBJET : Finances – Pertes sur créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le montant des admissions en non valeurs et créances éteintes tel que présenté dans la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

N° 21

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

OBJET : GEMAPI – Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières du Bessin – Dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement des rivières du Bessin ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

OBJET : Développement Touristique – Attribution d'une subvention au Goût du Large – Port-en-Bessin – Huppain (Evènements d'intérêt communautaire).

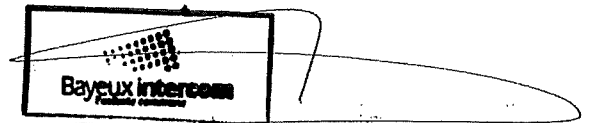
Madame Huguette AUTIN, Messieurs Christophe VAN ROYE et Philippe ISABELLE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention :
 - o de 5 000 euros à la mairie de Port-en-Bessin – Huppain ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 22 octobre 2021

Le Président de Bayeux Intercom

The image shows a rectangular stamp with the logo of Bayeux Intercom, which consists of a grid of dots above the text "Bayeux Intercom". A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

Patrick GOMONT